

BULLETIN D'ADHESION à l'ANJAP - année 2025

J'adhère en 2025 à l'ANJAP pour encourager les collègues qui consacrent bénévolement du temps à défendre les intérêts de la profession et à la représenter auprès de nombreuses instances :

Nom :

Prénom :

Fonction :

.....

Adresse mail :

.....

Je soutiens l'action de l'ANJAP en adhérant à l'association, pour l'année 2024, pour un montant de :

☐ **20€ pour les magistrats** [JAP , ex-JAP , JE , Parquetiers en charge de l'exécution des peines, Conseillers CHAP]

☐ **15€ pour les auditeurs de Justice**

Pour la première adhésion, le bulletin d'adhésion est à retourner scanné par mail à : tresorier@anjap.org

Pour les renouvellements d'adhésion, un simple mail mentionnant votre virement suffit à : tresorier@anjap.org

Auprès d'Aida CHOUK, Trésorière de l'ANJAP

Et le paiement de l'adhésion est à effectuer par virement bancaire UNIQUEMENT (les chèques ne sont pas acceptés) sur le compte de l'ANJAP :

Banque : Crédit Coopératif

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0134 3392 015 – CCOPFRPPXXX – ANJAP